

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'HYDRAULIQUE ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
NIF: 000116001715484

DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N°14/MOD/ONA/2022

L'Office National de l'Assainissement lance un Appel d'Offres National ouvert avec exigences de capacités minimales, a pour objet l'acquisition de moyens de lutte contre les inondations, réparti en trois (03) lots comme suit :

LOT 01:

- * QUATRE (04) CAMIONS COMBINES 26 T
- * QUATRE (04) CAMIONS COMBINES 19 T
- * CINQ (05) CAMIONS HYDROREUEURS TOUT TERRAIN 14 T

LOT 02:

- * DEUX (02) CHARGEURS SUR PNEUS 3 M³
- * TROIS (03) CAMIONS A BENNES BASCULANTES 10 T
- * CINQ (05) CAMIONS GRUE 10 T
- * UN (01) TRACTEUR PORTE ENGIN 26 T AVEC SEMI REMORQUE

LOT 03 (reste à livrer):

- * VINGT (20) GROUPES MOTOPOMPES TRACTABLES - DEBITS : 500 M³/H
- * DEUX (02) GROUPES MOTOPOMPES TRACTABLES - DEBITS : 1000 M³/H
- * DEUX (02) GROUPES ELECTROGENES TRACTABLES - PUISSANCE : 20 kVA

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux Trois (03) conditions d'éligibilité suivantes correspondant respectivement à chaque lot :

- Pour le lot 01:** Quatre (04) Camions combinés 26 T
Quatre (04) Camions combinés 19 T
Cinq (05) Camions Hydroreueurs Tout Terrain 14 T

A-SOUMISSIONNAIRE SEUL:

PREMIERE CONDITION : CAPACITES PROFESSIONNELLES: Le soumissionnaire doit répondre à l'une des quatre conditions suivantes :

1.1. Etre fabricant :

Sur présentation du statut de la société ou du registre de commerce

1.2. Etre Concessionnaire :

Sur présentation de l'agrément délivré par les services du ministère de l'Industrie et mine conformément aux dispositions du Décret exécutif n°20-226 du 19/08/2020 fixant les conditions et les modalités d'exercices de la commercialisation des véhicules neufs modifié et complété par le Décret exécutif n°21-175 du 21 Ramadhan 1442 correspondant au 3 mai 2021.

1.3. Etre Distributeur agréé :

Sur présentation de contrat liant le distributeur au concessionnaire, conformément aux dispositions du Décret exécutif n°20-226 du 19/08/2020 fixant les conditions et les modalités d'exercices de la commercialisation des véhicules neufs modifié et complété par le Décret exécutif n°21-175 du 21 Ramadhan 1442 correspondant au 3 mai 2021.

1.4. Etre Revendeur agréé :

Sur présentation de contrat liant le revendeur agréé au concessionnaire et/ou distributeur conformément aux dispositions du Décret exécutif n°20-226 du 19/08/2020 fixant les conditions et les modalités d'exercices de la commercialisation des véhicules neufs modifié et complété par le Décret exécutif n°21-175 du 21 Ramadhan 1442 correspondant au 3 mai 2021.

DEUXIEME CONDITION : CAPACITES FINANCIERES

Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020) un chiffre d'affaire annuel moyen de Vingt-cinq millions (25 000 000,00) de Dinars TTC au minimum, sur présentation de bilans comptables dûment certifiés.

TROISIEME CONDITION : CAPACITES TECHNIQUES

Avoir réalisé une vente cumulée de 01 camion porteur de tonnage égal ou supérieur à 14 Tonnes munis d'équipements embarqués, pour aspiration ou curage du réseau d'assainissement au cours des années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020), sur présentation des procès verbaux de réceptions provisoires ou d'attestations de bonnes exécutions affichant le nombre d'unités vendues délivrées et signées par les clients concernés.

Dans le cas de groupement d'entreprises :

- Chaque membre du groupement doit répondre à la première condition
- L'un des membres doit répondre à la deuxième et la troisième condition conformément à l'article 57 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Le chef de file doit être majoritaire.

Pour le lot 02:

- DEUX (02) CHARGEURS SUR PNEUS 3 M³
- TROIS (03) CAMIONS A BENNES BASCULANTES 10 T
- CINQ (05) CAMIONS GRUE 10 T
- UN (01) TRACTEUR PORTE ENGIN 26 T AVEC SEMI REMORQUE

A-SOUMISSIONNAIRE SEUL:

PREMIERE CONDITION : CAPACITES PROFESSIONNELLES: Le soumissionnaire doit répondre à l'une des quatre conditions suivantes :

1.1. Etre fabricant :

Sur présentation du statut de la société ou du registre de commerce

1.2. Etre Concessionnaire :

Sur présentation de l'agrément délivré par les services du ministère de l'Industrie et mine conformément aux dispositions du Décret exécutif n°20-226 du 19/08/2020 fixant les conditions et les modalités d'exercices de la commercialisation des véhicules neufs modifié et complété par le Décret exécutif n°21-175 du 21 Ramadhan 1442 correspondant au 3 mai 2021.

1.3. Etre Distributeur agréé :

Sur présentation de contrat liant le distributeur au concessionnaire, conformément aux dispositions du Décret exécutif n°20-226 du 19/08/2020 fixant les conditions et les modalités d'exercices de la commercialisation des véhicules neufs modifié et complété par le Décret exécutif n°21-175 du 21 Ramadhan 1442 correspondant au 3 mai 2021.

1.4. Etre Revendeur agréé :

Sur présentation de contrat liant le revendeur agréé au concessionnaire et/ou distributeur conformément aux dispositions du Décret exécutif n°20-226 du 19/08/2020 fixant les conditions et les modalités d'exercices de la commercialisation des véhicules neufs modifié et complété par le Décret exécutif n°21-175 du 21 Ramadhan 1442 correspondant au 3 mai 2021.

DEUXIEME CONDITION : CAPACITES FINANCIERES

Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020) un chiffre d'affaire annuel moyen de Dix millions (10 000 000,00) de Dinars TTC au minimum, sur présentation de bilans comptables dûment certifiés.

TROISIEME CONDITION : CAPACITES TECHNIQUES

Avoir réalisé une vente d'un (01) chargeur de 3 M³ et plus, ou (01) Camion grue de 10 T et plus et un (01) tracteur routier de 26 T et plus, au cours des années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020), sur présentation des procès verbaux de réceptions provisoires ou d'attestations de bonnes exécutions affichant le nombre d'unités vendues délivrées et signées par les clients concernés.

Dans le cas de groupement d'entreprises :

- Chaque membre du groupement doit répondre à la première condition
- L'un des membres doit répondre à la deuxième et la troisième condition conformément à l'article 57 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Le chef de file doit être majoritaire.

Pour le lot 03:

- VINGT (20) GROUPES MOTOPOMPES TRACTABLES - DEBITS : 500 M³/H
- DEUX (02) GROUPES MOTOPOMPES TRACTABLES - DEBITS : 1000 M³/H
- DEUX (02) GROUPES ELECTROGENES TRACTABLES - PUISSANCE : 20 kVA

A-SOUMISSIONNAIRE SEUL:

PREMIERE CONDITION : CAPACITES PROFESSIONNELLES: Le soumissionnaire doit répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- 1-1- Etre fabricant ou Assembleur : Sur présentation du statut de la société ou du registre de commerce. Ou une pièce justifiant la qualité d'assembleur.
- 1-2- Etre Représentant, Distributeur ou revendeur agréé : Sur présentation d'un contrat liant au fabricant ou à l'assembleur, en plus du statut ou Registre de commerce.

DEUXIEME CONDITION : CAPACITES FINANCIERES

Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020) un chiffre d'affaire annuel moyen de Dix millions (10 000 000,00) de Dinars TTC au minimum, sur présentation de bilans comptables dûment certifiés.

TROISIEME CONDITION : CAPACITES TECHNIQUES

Avoir réalisé une vente cumulée de deux (02) groupes motopompes de débit égal ou supérieur à 500 m³/h et un (01) groupe électrogène de puissance égale ou supérieure à 20 kVA, au cours des années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020), sur présentation des procès verbaux de réceptions provisoires ou d'attestations de bonnes exécutions affichant le nombre d'unités vendues délivrées et signées par les clients concernés.

Dans le cas de groupement d'entreprises :

- Chaque membre du groupement doit répondre à la première condition
- L'un des membres doit répondre à la deuxième et la troisième condition conformément à l'article 57 du décret présidentiel 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Le chef de file doit être majoritaire.

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de Dix mille (10.000 DA) au compte N°003-00638-301-141-3000-58 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA) sis au :

Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki BP 86 Kouba - Alger
Fax 023 92 21 71

- * Les offres de chaque lot accompagnées des pièces exigées par le Cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée.
- * Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres pour chaque lot qui contient, le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière en deux (02) exemplaires, dont un (01) original et une (01) copie selon l'article 16 des instructions aux soumissionnaires.
- * Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe extérieure qui devra être anonyme et comporter obligatoirement la mention suivante :

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT "ONA"
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N°14/MOD/ONA/2022
ACQUISITION DE MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS
LOT N°: 14
«A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES»

* Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de trente (30) jours à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

* La date et heure limite de dépôt des offres correspond au dernier jour de délai de préparation des offres avant 14 heures au siège de l'ONA.

* Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de présentation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

* Le jour d'ouverture des plis, correspond au dernier jour de délai de préparation des offres à 15 heures.

* Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois, à compter de la date de l'ouverture des plis.

Pour plus d'informations sur le dossier d'appel d'offres, consultez notre site web à l'adresse suivante : www.ona-dz.com ou www.ona.com.